--



1 place d'Astarac 65190 TOURNAY ■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ■ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 13/04/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 avril 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 17 avril 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Avenant n°2 marché de travaux assainissement
- Assurance Dommages ouvrages

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

Monsieur Francis Artigue demande que les débats lors du conseil soient davantage développés dans les comptes-rendus.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Fermeture du centre de tri de la poste

Monsieur le Maire rappelle son entrevue avec les responsables de la Poste en février qui l'informaient de la fermeture du centre de tri à partir de 2024. Un courrier a été reçu en mairie le 04 avril 2023 en mairie confirmant cette fermeture.

Monsieur le Maire rappelle la mobilisation des élus du territoire du 13 avril devant le centre de tri. Il indique que d'autres actions seront menées pour s'opposer à cette fermeture.

M. Francis Artigue : il faudrait que les facteurs se mobilisent également avec les élus Mme Maury : Ce serait bien que les usagers soient informés et invités à manifester Monsieur le Maire indique avoir alerté les députés et sénatrices. Il souhaite également que le sujet soit évoqué au prochain conseil communautaire.

Mme Arné: on vide beaucoup la ruralité

M. Francis Artigue : à terme je crains que la poste ne ferme complètement à Tournay

M. Jérôme Artigue : depuis 2018, le changement est déjà important

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer contre la fermeture du centre de tri de la poste de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Tour de France 2023

Monsieur le Maire rappelle le passage du Tour de France dans notre commune le 6 juillet prochain. La caravane publicitaire passera aux alentours de 11h52 et les coureurs vers 13h44. Il informe le conseil qu'une réunion est organisée le 19 avril avec les associations, les écoles, le collège et l'ASEI pour préparer des animations sur la journée.

4. Proposition de groupement d'achat électricité et gaz 2025 par le SDE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà via le SDE à un groupement d'achat de gaz et d'électricité. Cependant il indique que le SDE propose de lancer une consultation complémentaire de fourniture d'électricité et de gaz pour l'année 2025 compte tenu de la forte hausse des coûts de l'énergie et de l'absence de lisibilité sur les dispositions qui seront prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date.

Monsieur le Maire propose de prendre part a cette consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Conseil municipal des Jeunes

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par la commission citoyenneté pour la mise en place du conseil municipal des jeunes.

Monsieur Jérôme Artigue et Mme Céline Faget présentent le règlement intérieur qui est proposé. Ils indiquent que les règles du conseil des jeunes sont les mêmes que pour le conseil municipal et ils proposent d'allouer une petite enveloppe budgétaire par projet.

Mme Faget précise que les élections pourraient avoir lieu en septembre/octobre et que l'idée est que le 1^{er} conseil municipal des jeunes se tienne avant les vacances de Toussaint. Elle précise également que monsieur le Maire présidera le comité de pilotage et le CMJ.

6. Proposition de saisie de la CDAC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un dépôt de permis pour un magasin NETTO a été reçu en mairie. Il présente le projet. Il rappelle que la mairie doit se positionner sur la construction d'un bâtiment et non sur l'activité qui s'y exerce. Il est impossible de refuser un permis sans raison valable, c'est un fait condamnable en justice.

Il indique également que dans le cadre du label « Petites Villes de demain » et grâce à l'opération de revitalisation qui a été validée, il est possible de saisir la CDAC pour avoir un avis même si la surface de vente est inférieure à 1000 m².

Monsieur Moguen ajoute que l'idée de cette saisine est de connaître l'impact d'une telle structure sur le commerce local et également sur les nuisances par rapport aux riverains et aux communes alentours.

M. Haest pense qu'il est important que cette étude d'impact soit faite.

18h55 : interruption de séance

18h57 : reprise de séance

M. Haest: ne serait-il pas intéressant de saisir la CDAC pour tous les permis commerciaux?

M. Seube : est-il prévu un aménagement pour l'accès ?

Monsieur le Maire indique que le permis de construire va être instruit et que tous les aspects de l'accès, de la sécurité, etc seront étudiés. Il rappelle que la mairie n'a pas à se positionner pour ou contre ce projet.

Mme Maury: il faut poursuivre les efforts pour revaloriser le centre bourg

M. Artigue Jérôme : une structure comme le Netto impactera plus le carrefour que les commerçants du centre

Monsieur le Maire indique que les services vont se renseigner davantage sur la procédure de saisie et que cette question fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

7. Demande de subvention FAR

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de réhabilitation des logements de la Maison Lacoste. L'enveloppe des travaux pour la partie logement est estimée à 388 233,54 €. Il propose de solliciter du FAR auprès du Département à hauteur de 45 000 € soit 11,59%.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique également qu'il convient de délibérer pour réaffecter le FAR 2021. En effet, suite aux retours des financeurs, les travaux de l'église sont subventionnés à 80% et on peut réaffecter le FAR 2021 sur l'acquisition de la maison Abadie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

De la même façon, le FAR 2022 avait été affecté sur des travaux de rénovation de la voirie communale. Il propose de le réaffecter aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue Lestrade.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Demandes de subventions DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour enfant à la zone du Rensou. L'enveloppe des travaux est estimée à 42 789,73 € HT. Il propose de demander une subvention à hauteur de 80% soit 34 231.78 €, pour engager les travaux d'aménagement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation de l'église pour un montant de 72 290 € HT. Il propose de demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 44 835€ soit 62.02%.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose enfin de sécuriser les abords du complexe sportif par la mise en place de bornes escamotables. Un devis a été établi et l'enveloppe des est estimée à 23 665 € HT. Il propose de demander une subvention pour engager les travaux de sécurisation à hauteur de 80% soit 18 932 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Assurance Dommages Ouvrages

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation de la maison Lacoste ont commencé et qu'une consultation auprès de différentes assurances a été lancée au sujet d'une assurance Dommages ouvrages. Cette assurance se paie une seule fois sur la base des marchés de travaux et permet durant la garantie décennale de ne pas faire d'avance de frais en cas de litige. Le devis le plus intéressant est proposée par la compagnie GAN Assurances pour un montant de 6 545.50€ TTC.

Il propose de souscrire à cette assurance.

Madame Céline FAGET, salariée de l'assurance ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée 13 voix pour.

10. Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire appelle que le budget est établi au titre de l'instruction comptable M14, conformément aux maquettes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget primitif 2023 et d'adopter le projet de budget primitif 2023 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

Fonctionnement	Budget 2023			
DEPENSES				
Ch 011 Charges à caractère général	623 900,00			
Ch 012 Charges de personnel et frais assimilés	760 500,00			
Ch 014 Attténuations de produits	96 920,00			
Ch 022 Dépenses imprévues	28 500,00			
Ch 023 Virement à la section d'investissement	103 302,00			
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 153,00			
Ch 65 Autres charges de gestion courante	109 500,00			
Ch 66 Charges financières	31 000,00			
Ch 67 Charges exceptionnelles	3 500,00			
Ch68 Dotations aux amortissements	1 500,00			
TOTAL	1 760 775,00			
RECETTES				
Ch 002 Résultat d'exploitation reporté	168 647,00			
Ch 013 Atténuations de charges	45 000,00			
Ch 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	101 200,00			
Ch 73 Impôts et taxes	825 132,00			
Ch 74 Dotations et participations	408 696,00			
Ch 75 Autres produits de gestion courante	195 100,00			
Ch 76 Produits financiers	0,00			
Ch 77 Produits exceptionnels	17 000,00			
TOTAL	1 760 775,00			

Dépense / Investissement	RAR 2022	Budget 2023			
DEPENSES					
Ch001 Déficit execution reporté		476 636			
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées		86 110,00			
Ch 20 Immobilisations incorporelles		1000,00			
Ch 204 Subventions d'équipement versées	41 333,00	86 367,00			
Ch 21 Immobilisations corporelles	5 347,00	336 000,00			
Ch 23 Immobilisations en cours	384 548,00	1 843 610,00			
TOTAL	431 228,00	2 829 723			
	3 260 951				
RECETTES					
Ch 001 - solde execution reporté					
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		103 302,00			
Ch 024 - Produits de cession					
Ch 10 - Dotations - fonds div		678 529			
Ch 13 - Subventions d'invest	426 335,00	1 647 938			
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	402 694			
Ch 040		2 153,00			
TOTAL	426 335,00	2 834 616			
	3 260	951			

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vote des taux de fiscalité 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette année, le taux de taxe d'habitation est à nouveau soumis au vote du conseil.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués sur la commune, à savoir :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %

• Taxe d'habitation: 16.63%

Cotisation foncière des entreprises : 25,05 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations et étudiés en commission.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes.

Associations	Montant demandé	Montant proposé	Vote
ADIL 65	351€	351 €	unanimté
Amicale des lieutenants de Louveterie	pas de montant	50 €	unanimté
ORCHESTRE A L'ECOLE	3 000 €	2 500 €	abstention de Laurent HAEST
Banque alimentaire HP	pas de montant	100 €	unanimté
Centre info droit des femmes	pas de montant	250 €	unanimté
Club de l'amitié de l'Arros	500€	500 €	unanimté
Comité des Fêtes	pas de montant	5 000 €	unanimté
Restaurants du cœur	pas de montant	100 €	unanimté
Sté de chasse	500€	500 €	unanimté
Tournay Sports	9 000 €	9 000 €	unanimté
Asso Jumelage La vraie Croix	500€	500 €	unanimté
Confrerie du magrets aux cèpes	pas de montant	500 €	unanimté
Pétanque club tournayais	500€	500 €	unanimté
Asso Jumelage Alhama	500€	500 €	unanimté
Commerçants Artisans	500€	500 €	unanimté
Gym volontaire	pas de montant	200 €	unanimté
Les Arrosiennes	pas de montant	200 €	abstention de Dominique ARNE

21H15 : interruption de séance

21H26: reprise de séance

Mme ARNE indique que le 14 octobre se tiendra le vide jardin de l'association des Arrosiennes et que 2 conférences sur la biodiversité se tiendront à la Halle de la mairie prochainement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Vote du budget primitif assainissement 2023

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget assainissement 2022 et d'adopter le projet de budget assainissement 2022 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

Exploitation	Budget 2023			
DEPENSES				
Ch 011 Charges à caractère général	7 000,00			
Ch 023 Virement à la section d'investissement	186 876,00			
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 558,00			
Ch 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00			
Ch 66 Charges financières	4 700,00			
TOTAL	239 134,00			
RECETTES				
Ch 002 Résultat d'exploitation reporté	157 224,00			
Ch 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	0,00			
Ch 74 Subventions d'exploitation				
Ch 75 Autres produits de gestion courante	70 000,00			
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 910,00			
TOTAL	239 134,00			

Investissement	RAR	Budget 2023			
DEPENSES					
001 - Déficit d'exécution reporté		86 348,21			
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	18 000,00			
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		11 910,00			
Ch 20 Immobilisations incorporelles					
Ch020		38 500,00			
Ch 21 Immobilisations corporelles		82 524,00			
Ch 23 Immobilisations en cours	125 424,00	161 500,00			
TOTAL	125 424,00	398 782,21			
	524 206,21				
RECETTES					
Ch 001 - solde execution reporté					
Ch 021 - virement de la section d'exploitation		186 876,00			
Ch 10 - Dotations - fonds div		185 772,21			
Ch 13 - Subventions d'invest	112 000,00				
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées					
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		39 558,00			
TOTAL	112 000,00	412 206,21			
	524	206,21			

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Tarifs ALSH

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des différentes sorties prévues pour les mercredis ou pour les vacances de printemps par le centre de loisirs.

Il présente les différents tarifs :

Data	Cantina	Dudaat	Tarifs					
Date Sorties	Budget	quotient 1	quotient 2	quotient 3	quotient 4	quotient 5	quotient 6	
12-avr	Jump Around	854,00€	19€	20€	21€	23 €	25€	27€
28-avr	Parc aux faucons	870,00€	18€	19€	20€	21€	23 €	25€
05-mai	Padaw'anes	315,00€	7€	8€	9€	10€	11€	12€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Tarifs cimetière

Monsieur le Maire rappelle l'article L2223-15 du code général des collectivités territoriales qui indique que le conseil municipal a la charge de définir les tarifs des concessions funéraires. Il rappelle la délibération du 30 août 2013 du conseil municipal, fixant les tarifs des concessions, et que ces tarifs sont inchangés depuis cette date,

Vu l'avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire propose de revaloriser les tarifs municipaux des concessions funéraires à compter du 18 avril 2023 comme suit :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Emplacements 2.50M ²		
30 ans	60 €	80€
50 ans	100 €	150 €
Emplacements 5 M ²		
30 ans	100 €	120€
50 ans	150 €	180 €
Emplacements 7.50 M ²		
30 ans	200 €	220€
50 ans	300 €	330 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Avenant n°2 au programme de travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-01 de passation des marchés de travaux pour la reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable, travaux de voirie des rues des Côteaux d'Arrêt, Lestrade et de l'Arros pour un montant de 783 000.42 € HT. Il informe le conseil municipal que suite à des travaux supplémentaires nécessaires ainsi qu'à l'ajustement des quantités, il convient de passer un avenant sur le lot 2 - voirie.

Un avenant de plus-value de 12 615.70 € HT € doit être validé. Le lot 2 attribué à la Routière des Pyrénées, pour un montant de 111 779.90 € HT passe, par conséquent, à 124 395,60 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Cérémonie du 8 mai</u>: Monsieur le Maire indique qu'il ne sera pas présent pour la cérémonie et propose soit d'avancer l'heure soit que Monique Chausserie, 1^{er} adjoint et Dominique BARIS le remplacent.
- <u>Inauquration du Pôle Santé de l'Arros</u>: Monsieur le Maire indique avoir pris l'atteche des cabinets du Préfet et du Président du Conseil Départemental et que 2 dates seraient envisageables, le 12 ou le 19 juin au soir
- <u>Permanence des élus :</u> Au vu de la faible affluence aux permanences, monsieur le Maire interroge le conseil sur le maintien d'une permanence hebdomadaire. Il est décidé de passer à une permanence par mois, le 1er lundi et de répondre ensuite aux sollicitations des administrés sur rendez-vous
- <u>Cantine</u>: Monsieur le Maire rappelle le sondage réalisé auprès des parents d'élèves concernant la fourniture des repas. 150 questionnaires ont été envoyés, 100 réponses ont été reçues et à 96% les parents souhaitent le passage à la restauration fournie par le collège
- <u>Elections sénatoriales</u>: Monsieur le Maire indique que le 24 septembre se dérouleront les élections sénatoriales. Ces élections étant au suffrage universel indirect, il est nécessaire de nommer des délégués municipaux et que cela doit se faire impérativement le 9 juin. Un conseil municipal se tiendra donc à 8h à cette date.
- Francis ARTIGUE prend la parole concernant 2 sujets :

La réforme des retraites :

« Le système de retraite par répartition, un des fondements du pacte républicain basé sur la solidarité entre les générations et conquête sociale majeure, bénéficie à tous le Français qui y sont profondément attachés.

Le gouvernement a présenté le 10 janvier dernier son projet prévoyant le report de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans, avec un allongement accéléré de la durée de cotisation. Au vu du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, cette mesure ne présente pas de caractère d'urgence puisque la viabilité de notre système par répartition n'est pas menacée.

A l'évidence, cette réforme imposée par l'utilisation du 49. 3 n'a rien d'une nécessité économique, il s'agit d'une mesure budgétaire, marquée du choix assumé de l'injustice et de la régression sociale.

Cette réforme vise avant tout à faire payer à l'ensemble des français le « quoi qu'il en coute » alors que d'autres pistes de financement existent pour réformer les retraites : augmenter le taux d'emploi des seniors et/ou majorer les cotisations patronales et/ou faire contribuer les hauts salaires et/ou revenir sur les baisses d'impôts faites aux grandes entreprises. Cette réforme, si elle est mise en œuvre, pénaliserait l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle aggraverait la

situation des séniors qui ne sont plus en emploi avant leur retraite, et renforcerait les inégalités femmes-hommes.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses.

Il faut une réforme juste, durable et efficace des retraites, une réforme négociée avec les partenaires sociaux qui repose sur des efforts partagés, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers, une réforme qui prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues, une réforme qui réduise les inégalités professionnelles et de revenus entre les hommes et les femmes. »

Tarif réglementé du gaz, mort annoncée

« En 2017, le Conseil d'Etat a pris la décision de mettre fin au tarif réglementé du gaz, le jugeant contraire au droit européen.

Le 1er juillet 2023, 2,8 millions de ménages devront renoncer au tarif réglementé du gaz et souscrire à une offre de marché. La crise inflationniste a remis en lumière une qualité essentielle des tarifs réglementés de vente, en électricité et en gaz, qui est celle de la sécurité contractuelle. Ainsi chaque ménage payait un prix équivalent qu'il soit au fond de la campagne ou en plein centre-ville d'une grande agglomération.

Cette crise a aussi illustré le fait qu'un tarif de marché peut, à tout moment, être modifié d'une manière radicale.

Pour le gaz comme pour l'électricité, il existe plusieurs types de tarifs : les tarifs réglementés de vente (TRV) sont commercialisés par les fournisseurs historiques, EDF en électricité et Engie en gaz. Il existe parallèlement des contrats indexés sur ce tarif et des offres de marché à prix libres, variables ou pas.

Conséquences déjà connues :

Les conséquences financières de la déréglementation sont déjà bien présentes puisque les copropriétaires et les HLM qui, contrairement aux ménages, n'ont pas de tarif réglementé, sont d'ores et déjà pénalisées.

Le fameux « bouclier tarifaire » mis en place par les pouvoirs publics sous forme d'une aide absorbe très modérément la hausse des tarifs.

Même si le prix du gaz naturel européen est revenu en début d'année à un niveau raisonnable, rien ne permet d'assurer qu'il s'agit d'une tendance à long terme. »

- Dominique ARNE indique que les 19 et 20 juin, la Mutualité française fera une intervention sur la prévention des chutes, suivie d'une marche nordique.
- D'autre part, elle demande si une aide de la Région à destination des commerçants existe. Monsieur le Maire répond par la négative.
- Roger SETAU demande s'il est possible de sensibiliser les riverains du haut de la côte du Plagnon sur le stationnement car cela est très dangereux pour se croiser.

La séance est levée à 23h00

La secrétaire de séance, Le Maire,

Dominique ARNE Nicolas DATAS-TAPIE